

Intégrer l'idée d'un centre de gestion  
de la petite enfance

Fin 2007, les réactions d'un nombre considérable de parents ainsi que les diverses interventions parlementaires déposées ont amené le Gouvernement à réexaminer la nouvelle tarification des crèches qu'il comptait introduire. Au mois de mars 2008, le Gouvernement créait donc un groupe de travail – le groupe « Tarifs-Crèches » – chargé de suivre l'application du tarif des institutions d'accueil de la petite enfance. Ce groupe avait pour mission d'observer les effets du nouveau tarif et de faire des propositions visant à le pérenniser, en tenant compte d'un objectif d'autofinancement des institutions se situant entre 25 et 30% et des recommandations du dernier rapport de l'OCDE sur les structures d'accueil des enfants en Suisse. Des propositions visant à diminuer les coûts de fonctionnement des institutions concernées étaient également attendues.

A la fin de l'année passée, sur la base du rapport établi par le groupe « Tarifs-Crèches », le Gouvernement a décidé de maintenir, pour l'année 2009, le tarif tel qu'appliqué en 2008. Les parents continueront donc de bénéficier d'un rabais linéaire de 25% et du rabais « fratrie ». L'observation montre en effet que le tarif tel qu'appliqué actuellement permet d'atteindre un taux d'autofinancement des institutions d'environ 26%, ce qui correspond à l'objectif fixé. En outre, plusieurs changements sont introduits dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009 concernant notamment la facturation des absences, le salaire horaire des auxiliaires parentales ou encore les normes d'encadrement.

Les mesures prises jusqu'à présent tant au niveau du principe tarifaire que du financement des institutions sont à saluer comme un premier pas dans la bonne direction.

Pour prolonger la réflexion, le Gouvernement ne pense-t-il pas que la réforme du domaine de l'accueil de jour de la petite enfance tirerait profit de la mise en place d'une structure administrative unique qui réunirait l'ensemble des crèches jurassiennes, du genre « centre de gestion des crèches » liée à l'Etat et chargée de définir les besoins, chercher les sources de financement et promouvoir la création de nouvelles places d'accueil dans le canton?

Récemment, le canton de Vaud s'est doté d'un tel concept d'organisation pour soutenir l'activité des structures d'accueil de la petite enfance. Cette solution a obtenu dès le départ le soutien des milieux économiques et a permis, notamment :

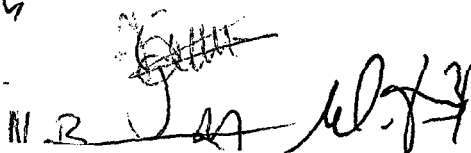
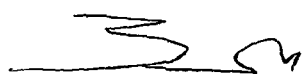
- de décharger les communes de nombreuses tâches administratives ;
- d'intégrer les milieux professionnels intéressés et les donateurs ;
- de favoriser l'intercommunalité mais aussi et surtout les partenariats avec l'économie privée, les entreprises et les communes ;
- d'établir une collaboration étroite avec toutes les organisations en lien avec les parents ;
- de développer fortement et rapidement les services d'accueil collectif ou familial pour apporter aux familles des réponses à leurs besoins, en suscitant des projets souples et innovants ;
- de rechercher des sources de financement.

Une structure du même type permettrait-elle au Canton de répondre aux défis que nous devons surmonter en matière de politique familiale?

Je remercie le Gouvernement de sa réponse

Delémont, 18 février 2009

Maria Lorenzo-Fleury députée PS



M. Lorenzo

A. Vega